

Les garanties.

La technologie des voitures SEAT et la fiabilité exceptionnelle qui en résulte, nous permettent de vous proposer un programme de garanties à la hauteur de vos exigences. Ces garanties SEAT sont valables et applicables chez tous les Partenaires Service® SEAT d'Europe.

2 ans sans limitation de kilométrage

Tous les frais de pièces et de main-d'œuvre seront à notre charge si un défaut de construction devait se manifester sur votre SEAT, pendant les 2 années qui suivent sa livraison.

2 ans sur toutes les réparations facturées

(pièces et main-d'œuvre)

Effectuée avec des pièces d'origine, toute réparation réalisée par un Partenaire Service® SEAT est couverte par une garantie totale de 2 ans.

3 ans sur la peinture de la carrosserie

Si un défaut de peinture devait apparaître dans les 3 années qui suivent la livraison de votre SEAT, il y sera remédié sans frais pour vous, pour autant que votre véhicule ait été réparé, en cas d'accident, selon les normes SEAT.

12 ans contre la corrosion

Si de la rouille, en provenance de l'intérieur de la carrosserie, devait apparaître endéans les 12 ans après la livraison de votre SEAT, nous veillerons à sa remise en état sans frais pour vous, pour autant que votre véhicule ait été réparé, en cas d'accident, selon les normes SEAT.



Pourquoi confier mon véhicule à un Partenaire Service® SEAT ?

Au niveau de la maintenance de votre SEAT, tant en ce qui concerne la mécanique que la carrosserie, votre Partenaire Service® SEAT dispose de tout l'équipement et de toute la littérature indispensables pour effectuer des travaux de qualité.

De plus, l'ensemble de son personnel suit des programmes de formation permanente et ceci afin de vous donner le meilleur conseil, de façon professionnelle et personnalisée.

Chaque réparation est effectuée avec des pièces d'origine de qualité, ainsi seul votre

Partenaire Service® SEAT peut vous garantir que votre voiture restera comme elle était au début : une vraie SEAT. Il doit aussi répondre en permanence à des standards de qualité élevés. Voilà de quoi être rassuré !

Votre Partenaire Service® SEAT est le spécialiste par excellence. Il a une réponse à toutes vos préoccupations et si vous avez la moindre question relative à ce programme de garanties, n'hésitez pas à le contacter.



Votre mobilité est notre priorité.
SEAT Service®.



SEAT Service® Mobility.

La SEAT Service® Mobility vous garantit une gamme complète et fiable de services d'assistance routière dans toute l'Union Européenne.

En cas d'immobilisation de votre SEAT, imputable à une panne, un accident ou tout autre problème, nos services d'assistance seront là pour vous aider, 24h sur 24 et 365 jours par an.

Appelez le **0800 73284** pour une assistance **en Belgique** (mémorisez 0800/SEAThelp)

Appelez le **+32 2 7568687** pour une assistance **à l'étranger**

N'effectuez aucune dépense de votre propre initiative. Notre centre d'assistance se charge de tout organiser. Lorsque vous les contactez, prévoyez les informations suivantes : le numéro de châssis, la date de mise en circulation de votre SEAT, le kilométrage actuel, le lieu précis d'immobilisation, la date et le kilométrage du dernier entretien.

Toujours la meilleure solution.

Quels sont les différents services proposés ?

- La réparation sur place ou si nécessaire le remorquage jusqu'au Partenaire Service® SEAT de votre choix en Belgique (à l'étranger Partenaire Service® SEAT le plus proche).
- En cas d'accident, nous assurons l'enlèvement, même en dehors de la voie publique, ainsi que le remorquage jusqu'au Partenaire Service® SEAT de votre choix en Belgique (à l'étranger Partenaire Service® SEAT le plus proche).
- Le remorquage également en cas d'utilisation d'un mauvais carburant ou l'assistance en cas de panne de carburant.
- L'assistance en cas de bris, perte ou vol de clé ou d'oubli de celle-ci dans la voiture.
- L'assistance en cas de serrure de porte endommagée ou d'insertion d'une mauvaise clé dans la serrure.
- L'assistance lors d'une crevaison.

Si la durée de réparation est supérieure à 2 heures, nous vous proposons les solutions suivantes :

- Une voiture de remplacement à concurrence de 3 jours ouvrables maximum (Exeo, Alhambra et Ateca – 5 jours ouvrables maximum) éventuellement avec en plus le week-end ou un jour férié adjacent, si la

panne est due au produit ou à l'organisation SEAT (ne sont donc pas compris : l'accident, les problèmes de carburant, de clé, de serrure et de crevaison).

ou

- Le rapatriement ou la poursuite du voyage pour tous les occupants de la voiture (train en 1^{re} classe ou avion en classe économique), ou encore le logement dans un hôtel (max. 4 étoiles) pour un maximum de trois nuits pour tous les occupants de la voiture ; cela si le problème survient à plus de 50 km de votre domicile.
Exception : à l'étranger **1** nuit d'hôtel peut être combinée avec un véhicule de remplacement.

Les services supplémentaires suivants complètent notre offre :

- Le déplacement pour une personne (train en 1^{re} classe ou avion en classe économique) afin de récupérer la voiture après réparation.
- Le rapatriement de votre SEAT non réparée vers le Partenaire Service® SEAT de votre choix si la réparation ne peut être faite dans les 3 jours ouvrables.
- Le gardiennage de votre SEAT après la réparation pendant un maximum de 3 jours.
- Les frais de taxi à concurrence de € 100.



Limites du service.

- L'enlèvement en dehors de la voie publique ne sera effectué que si l'accès est autorisé par la loi. Il sera couvert à concurrence de € 1.000 (hors TVA).
- Les frais de carburant, de pneus et de réparation ne sont pas compris.
- En cas de vol, nous fournissons les services d'assistance suivants pour tous les occupants de la voiture : poursuite du voyage jusqu'à la destination finale ou rapatriement (train en 1^{re} classe ou avion en classe économique dans la zone géographique de la SEAT Service® Mobility) et un taxi (max. € 100) de et vers le transport public le plus proche.
- Ne sont pas couverts : les remorques & caravanes, les bagages, les marchandises et les animaux à bord du véhicule.

Par ailleurs, il n'est en aucun cas possible de réclamer des indemnités en compensation de dommages directs ou indirects ou de perte résultant d'une panne de votre SEAT.

SEAT Service® Mobility. Sans limitation ni de durée ni de kilométrage.

SEAT estime que vous devez pouvoir bénéficier de la SEAT Service® Mobility à vie. Et pour cela, il vous suffit de remplir une seule condition : vous faites effectuer, par un Partenaire Service® SEAT agréé, les réparations et entretiens préconisés pour votre SEAT, dans la période prescrite ou le nombre de kilomètres prescrits par le constructeur.

Votre concessionnaire n'a plus vu votre SEAT depuis un certain temps ?

Votre SEAT n'a plus été suivie par votre Partenaire Service® SEAT depuis longtemps ? Il vous suffit d'effectuer l'entretien requis avec les conseils de réparation y afférents chez votre Partenaire Service® SEAT pour réactiver la SEAT Service® Mobility.

